



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

PROCES VERBAL N° 09 – SAISON 2024/2025

Réunion du	18/12/2024
Présidence	PIOU Patrick
Présents	COIFFARD Albert, LECHAT Hubert, MERLET Xavier, NDEDE Samir, PIRIOU Bernard, SERISIER Fabrice, WASSE Manon
Excusés	BOURNEL Jean-Luc, CHERRUAULT Jean-Paul, GABORY Vincent, GASTINEAU Rémi

1. Approbation P.V

Les procès-verbaux suivants sont approuvés sans remarque particulière :

- P.V. n°5 du 23 octobre 2024
- P.V. n°6 du 28 octobre 2024
- P.V. n°7 du 13 novembre 2024
- P.V. n°8 du 27 novembre 2024

2. Point sur la fin de la 1^{ère} phase U14 et de la 2^{ème} phase U15, U17 et U18F

Les rencontres de championnat qui n'ont pas pu être jouées, en particulier en raison des conditions météorologiques, sont reportées au 21 décembre.

Les 2 équipes U15 qui accèdent au Championnat régional seront questionnées pour savoir si elles s'engagent dans la Coupe des Pays de la Loire réservée aux équipes de Ligue. Si c'est le cas, elles ne peuvent plus maintenir leur engagement en Coupe de l'Anjou U15.

Les équipes U15 qui participeront au championnat de 1^{ère} Division et qui étaient engagées en Challenge de District (réservé aux D2 et D3) ne peuvent plus participer à cette compétition.

Sous réserve des procédures en cours, la Commission valide les accessions en championnat Régional des équipes :

ANGERS SCA et SEGRE ESHA en U14

BEAUFORT EN VALLEE US et MAYBELEGER FC en U15

TIERCE CHEFFES AS et GJ GESTEVILLEDIEU FR en U17

3. Lecture des courriers des clubs pour la dernière phase

Modifications d'engagement :

Arrêt d'entente :

Ent. CHOLET JF – CHOLET FC 2020 3 (U15)
Ent. CHEMILLE - ST GEORGES TREM 2 (U15)

Retrait d'équipe :

LA POMMERAYE POMJ. (U14)
TRELAZE FOYER (U14)
GJF BOURGNEUF ASM 2 (U15) (création d'une entente avec DENEÉ VAL LAYON UF3L 2))
DENEÉ VAL LAYON UF3L 2 (U15) (création d'une entente avec GJF BOURGNEUF ASM 2)
ANGERS VAILLANTE 3 (U17)

Nouvel engagement :

ANGERS VAILLANTE 3 (U14)
LA POMMERAYE POMJ. 3 (U15)
TRELAZE FOYER 3 (U15)
GF SEVREMOINE (U15) féminine
CHOLET JF 3 (U15) (arrêt de l'entente avec CHOLET FC 2020 2)
CHOLET FC 2020 2 (U15) (arrêt de l'entente avec CHOLET JF 3)
GF BEAUPREAU EN MAUGES (U15) féminine (engagement en championnat U14)
AVRILLE AS 3 (U15)
CHEMILLE MELAY 2 (U15) (arrêt de l'entente avec ST GEORGES TREM. 2)
ST GEORGES TREM 2 (U15) (arrêt de l'entente avec CHEMILLE MELAY O 2)

Nouvelle entente :

DENEÉ VAL LAYON UF3L – GJF BOURGNEUF ASM 2 (U15)

Demands d'accessions/rétrogradations :

La Commission examine les demandes d'accessions et de rétrogradations et regrette de ne pouvoir accéder à toutes les demandes motivées des clubs (expliquées avec précision) en raison d'un manque de places disponibles dans les 2 plus hautes divisions de District (Elite et D1).

U15					
Clubs (Equipes)	Phase 2	Souhait	Accord	Refus	Motif
LA POMMERAYE POMJ 2	D3	D2	X		Demande motivée place disponible
TRELAZE FOYER	U14	D2	X		Demande motivée place disponible
ANGERS VAILLANTE 2	D2	D1		X	Demande motivée pas de place disponible
MURS ERIGNE ASI 1	D1	D1		X	Demande motivée pas de place disponible
MURS ERIGNE ASI 2	D3	D3	X		Respect du souhait

U17					
Clubs (Equipes)	Phase 2	Souhait	Accord	Refus	Motif
CHOLET FC 2020 2	D3	D2	X		Demande motivée place disponible
BOUCHEMAINE ES 1	D1	D1		X	Demande motivée pas de place disponible
ANGERS VAILLANTE 2	D2	D1		X	Demande motivée pas de place disponible
TILLIERES ARC 1	D1	D1		X	Demande motivée pas de place disponible

U18F					
Clubs (Equipes)	Phase 2	Souhait	Accord	Refus	Motif
ENT. TRELAZE S ST BAR	D2	D1		X	Demande motivée pas de place disponible

4. Constitution des groupes U14, U15, U17 et U18F

La Commission établit les groupes de Division Elite, 1ère Division, 2ème Division et de 3ème Division en U14, U15, U17 et U18F.

Conformément aux tableaux d'accessions et rétrogradations en ligne sur le site du District, les équipes sont réparties comme prévu dans les différentes divisions.

U14	8 équipes
D1	1 groupe de 8 équipes (8)

U15	158 équipes
Elite	2 groupes de 6 équipes (12)
D1	6 groupes de 6 équipes (36)
D2	8 groupes de 6 équipes (48)
D3	7 groupes de 6 équipes et 4 groupes de 5 équipes (62)

U17	121 équipes
Elite	2 groupes de 6 équipes (12)
D1	6 groupes de 6 équipes (36)
D2	5 groupes de 6 équipes et 2 groupes de 5 équipes (40)
D3	3 groupes de 6 équipes et 3 groupes de 5 équipes (33)

U18f	26 équipes
Elite	1 groupe de 6 équipes (6)
D1	1 groupe de 5 équipes (5)
D2	3 groupes de 5 équipes (15)

5. Numérotation

La Commission procède à la numérotation en essayant dans la mesure du possible de respecter les desiderata des clubs.

La Commission veille surtout à respecter les demandes d'alternance pour les équipes jouant sur le même créneau horaire à domicile.

6. Tirages Coupes et Challenges

Coupe de l'Anjou

U19

T2 : 11/12 janvier : ajustement 9 rencontres et 7 exempts

Tour suivant le 25/26 janvier 1/8^{èmes} de finale

U18F

T3 : 11/12 janvier : 1/8^{èmes} de finale 8 rencontres

Tour suivant le 08/09 février

7. Manifestations de fin de saison

La Commission analyse les candidatures pour les finales des coupes et challenges jeunes.

Des lieux sont désignés pour être proposés au CODIR.

8. Informations et questions diverses

Article 9 : La Commission vérifie la situation des clubs. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des clubs concernés avant fin décembre.

Prochaine réunion :

*-Le mardi 7 janvier 2025 17h00 (restreinte)
Tirages coupes et challenges*

Réunions prévisionnelles :

*-Le mercredi 22 janvier 2025 14h30 : tirages coupes et challenges (restreinte)
-Le mercredi 26 février 2025 14h30 : tirages coupes et challenges (restreinte)
-Le lundi 17 mars 2025 (en distanciel) : préparation de la phase 3 U19
-Le mercredi 26 mars 2025 18h00 : réunion plénière (date à confirmer)
-Le mercredi 4 juin 2025 18h00 : réunion plénière (date à confirmer)*

Le Président	Le Secrétaire de Séance
PIOU Patrick	NDENDE Samir